

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2024 - 31852 - 2004 B 01003 - 453 677 205 - A.T.D.V.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.D.V

Adresse de l'entreprise 1 Rue Thomas Edison 44650 LEGE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 3 6 7 7 2 0 5 0 0 0 3 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/03/2024		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
AC TIF IMMOBILISABLES *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*		AB		
		Frais de développement*		CX		
		Concessions, brevets et droits similaires	15 204	AF	14 475	729
		Fonds commercial (1)		AH		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		
		Constructions	72 024	AP	53 291	18 734
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 042 953	AR	854 129	188 824
		Autres immobilisations corporelles	770 784	AT	503 093	267 690
		Immobilisations en cours		AV		
		Avances et acomptes		AX		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
			Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations			BB			
Autres titres immobilisés	61		BD		61	
Prêts			BF			
Autres immobilisations financières*			BH			
TOTAL (II)		BJ	1 901 026	BK	1 424 989	476 038
AC TIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	74 339	BL		74 339
		En cours de production de biens	156 482	BN		156 482
		En cours de production de services		BP		
		Produits intermédiaires et finis		BR		
		Marchandises		BT		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		
		Clients et comptes rattachés (3)*	991 567	BX	32 195	959 372
		Autres créances (3)	47 385	BZ		47 385
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	34 174	CD		34 174
		Disponibilités	90 497	CF		90 497
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	22 489	CH		22 489
		TOTAL (III)	1 416 931	CJ	32 195	1 384 737
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)			CM			
Ecart de conversion actif * (VI)			CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		3 317 958	CO	1 457 183	1 860 775	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL A.T.D.V		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 62 000)			DA	62 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	24 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	6 200	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	454 865	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-252 979	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	15	
	TOTAL (I)			DL	294 101	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DELLIÉS (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	567 817	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	6 562	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	114 828	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	483 514	
	Dettes fiscales et sociales			DY	235 271	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	29 301	
	Autres dettes			EA	129 381	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 566 674		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 860 775		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 343 569	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	197 869	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A.T.D.V										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Frais d'établissement et de développement										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	15 204	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM	72 024	KN		KO		
		Installations gales, agenct*, aménagt* des constructions	[Dont Composants]	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	985 965	KT		KU	62 487	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	70 067	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	560 604	KZ		LA	98 570	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	37 975	LC		LD	3 568	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 726 636	LO		LP	164 625	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	61	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ	61	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 741 900	ØH		ØJ	164 625		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virements de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		4	
INCORP.	TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	Frais d'établissement et de développement										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW	15 204	IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	72 024	MF
		Inst. gales, agenct* et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	5 499	MK	1 042 953	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct*, aménagements divers			IU		MM		MN	70 067	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	659 174	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	41 542	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG	5 499	NH	1 885 762	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	61	2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV				I3		NJ		NK	61	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	5 499	ØL	1 901 026	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.D.V					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/03/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A.T.D.V

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	12 182		PF	2 293	PG		PH	14 475
TOTAL I		RK	12 182	RM	2 293	RN		RO	14 475
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	46 088	PS	7 202	PT		PU	53 291
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	754 195	QA	105 433	QB	5 499	QC	854 129
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	36 246	QE	8 034	QF		QG	44 280
	Matériel de transport	QH	347 331	QI	81 339	QJ		QK	428 670
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 337	QM	7 806	QN		QO	30 143
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 206 197	QV	209 815	QW	5 499	QX	1 410 513
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	1 218 379	ØP	212 108	ØQ	5 499	ØR	1 424 989

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A.T.D.V

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	15	TM		TN		TO	15	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	15	TS		TT		TU	15	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	32 195	6U		6V		6W	32 195	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	32 195	TY		TZ		UA	32 195	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	32 210	UB		UC		UD	32 210	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
			Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL A.T.D.V										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	46 372		46 372						
	Autres créances clients			UX	945 194		945 194						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 037		1 037						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	5 652		5 652						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	33 692		33 692						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	534		534						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	6 469		6 469						
Charges constatées d'avance			VS	22 489		22 489							
TOTAUX			VT	1 061 440	VU	1 061 440	VV						
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	217 123		217 123							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	350 693		127 589		223 105					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	483 514		483 514							
Personnel et comptes rattachés			8C	3 251		3 251							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	82 413		82 413							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	138 563		138 563							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 044		11 044							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	29 301		29 301							
Groupe et associés (2)			VI	6 562		6 562							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	244 209		244 209							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	1 566 674	VZ	1 343 569		223 105					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	356 016	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	213 936	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.D.V			Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)			ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/03/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	295		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)										
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)		I8			
			{		- imposées aux taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{		- Plus-values nettes à court terme		WN			
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I	WR	
									WS	
II. DÉDUCTIONS										
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes particuliers / impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)								
		- imposées au taux de 0 %								
		- imposées au taux de 19 %								
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
		- imputées sur les déficits antérieurs								
		Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5	
			S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
			ZF.U-TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		XC		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	57 745		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI			Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{		bénéfice (I moins II)		XI				
		{		déficit (II moins I)		ZL				
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l' IS)*										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN								
		XO								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL A.T.D.V		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	308 499
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	308 499
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	4 356
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.T.D.V</u>												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	44 215		Dividendes	ZD	44 215						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	44 215		(NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	44 215					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7	888 210	)	YQ	471 026				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	485 158				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		)	XQ	163 213				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	114 494				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	26 787				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	4 569	)	ST	725 896				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	1 515 548				
	- CFE, CVAE							YW	8 106				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	23 680				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	31 786				
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	787 742				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	514 592				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)							ØB	863 552				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%				
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.D.V

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	M3 MOTEUR TARRIE	5 499	5 499		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪	
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			avec une ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.D.V		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.D.V Néant [X] *

1 Entreprises soumises à l'IS
2 Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.D.V				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A.T.D.V
Numéro siret 45367720500032

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)		1 930
TOTAL		1 930

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Déduction exceptionnelle investissement (contrats)		57 745
TOTAL		57 745

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Montant
Factures à établir FAE GGE GRAVOUIL	1 337
Factures à établir FAE GGE GRAVOUIL	1 610
Factures à établir FAE GGE GRAVOUIL	2 870
Factures à établir FAE GGE GRAVOUIL	4 561
Factures à établir FAE GGE GRAVOUIL	334
Factures à établir FAE MAIRIE DE LEGE	70
Factures à établir FAE MAIRIE DE LEGE	52
Factures à établir FAE MAIRIE DE LEGE	1 069
Factures à établir FAE FILALI	446
Factures à établir FAE FILALI	571
Factures à établir FAE FILALI	475
Factures à établir FAE FILALI	279
Factures à établir FAE BOUYGUES ENERGIES	733
Factures à établir FAE BOUYGUES ENERGIES	1 871
Factures à établir FAE DUOT PROMOTION	1 884
Factures à établir FAE DUOT PROMOTION	1 704
Factures à établir FAE DUOT PROMOTION	936
Factures à établir FAE DUOT PROMOTION	1 092
Factures à établir FAE DUOT PROMOTION	2 148
Factures à établir FAE DUOT PROMOTION	2 838
Factures à établir FAE DUOT PROMOTION	1 398
Factures à établir FAE DUOT PROMOTION	4 931
PAR - EXCEDENT CVAE VERSE PAR - EXCEDENT CVAE VERSE	534
PAR - AIDES SYLAE 03/24 PAR - AIDES SYLAE 03/24	2 000
PAR - TICPE 1T24 PAR - TICPE 1T24	3 333
Total des produits à recevoir	39 076

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt EMPRUNT 002 (75 000 €) - 002	219
OD Clôture Emprunt EMPRUNT 10002330224 - 160204€	33
OD Clôture Emprunt EMPRUNT C.M. MOTEUR TARIERE -	2
OD Clôture Emprunt EMPRUNT C.A. PINCE DE TRI - 11	16
OD Clôture Emprunt EMPRUNT MATERIELS - 52781	81
OD Clôture Emprunt EMPRUNT BNP GUIDAGE LASER LEIC	8
OD Clôture Emprunt EMPR.CM SCANIA DK-504-EQ (645)	45
OD Clôture Emprunt EMPRUNT BNP NIVELEUSE NEW HOL.	15
OD Clôture Emprunt EMPRUNT CM 07 - FZ 808 AK - 07	9
OD Clôture Emprunt EMPRUNT CAMION SCANIA DW121VL	3
OD Clôture Emprunt EMPRUNT CAMION SCANIA DW121VL	148
OD Clôture Emprunt EMPRUNT MANITOU + CRIBLE - 954	113
OD Clôture Emprunt EMPRUNT CM MAT. & EQUIPMT - 03	1
OD Clôture Emprunt EMPRUNT CM MAT. & EQUIPMT - 03	242
OD Clôture Emprunt EMPRUNT CAMION SCANIA - 51466	163
Facture à recevoir FNP CERFRANCE SOLDE 23/24	4 366
Facture à recevoir FNP MISSION PAIES 02/24+03/24	1 904
Facture à recevoir FNP LOYER PAS CHATAIGNIER 07/2	8 100
PROV CP 31/03/2024 DETTES PROV. CONGES A PAYER	1 130
EXTOURNE Provision RC - mars 2024 -	2 121
PROV CP 31/03/2024 CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER	120
EXTOURNE Provision RC - mars 2024 -	986
PROV. COTIS. TNS PROV. COTIS. TNS	25 767
CAP - TF 1T24 CAP - TF 1T24	975
PROV. COTIS. TNS CSG + CFP PROV. COTIS. TNS CSG + CFP	7 615
CAP - PROV.TAXE ESSIEU 1T24 CAP - PROV.TAXE ESSIEU 1T24	834
Total des charges à payer	55 014

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA COTIS. TNS CCA COTIS. TNS			6 703		
Charges constatés d'avance CCA CNATP 9/12			3 569		
Charges constatés d'avance CCA PRCG 4/7			1 489		
Charges constatés d'avance CCA POUEY 4/7			745		
Charges constatés d'avance CCA SOGELINK 9/12			2 354		
CCA Assurances Charges constatées d'avance			1 144		
OD Charges Loy. CA M.PEL.HITACHI ZX19 (MP			258		
OD Charges Loy. C.B. PELLE VOLVO 235 P10			627		
OD Charges Loy. C.B. MINI PELLE TAKEUCHI			755		
OD Charges Loy. C.B. MP9 HITACHI 2T6			18		
OD Charges Loy. COMPACTEUR HAMM HD 12 VU			413		
OD Charges Loy. CB MINI PELLE KOMATSU 26			274		
OD Charges Loy. C.B. MICRO PELLE TB210R			231		
OD Charges Loy. C.B. MINIPELLE TAKEUCHI T			778		
OD Charges Loy. C.B. CAMION SCANIA DG 999			395		
OD Charges Loy. C.B. MINI-PELLE KOBELCO M			1 113		
OD Charges Loy. CA MIN-PEL.HITACHI ZX26 (			612		
OD Charges Loy. CA PELLE KOBELCO SK230 (P			1 011		
Total des charges constatées d'avance			22 489		

Désignation de l'entreprise SARL A.T.D.V
Numéro de siret 45367720500032

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise SARL A.T.D.V
Numéro de siret 45367720500032

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
---------	---------------------------	---------------	-------------	-------------------------

Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement - Immobilisations

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Immobilisations				Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement					
N° de compte	Libellé	Dt. cession	Val. d'origine	Durée	Mt d'origine	Mt	Mt DEI	Mt de	Mt fin de
N° d'ordre - Subd.			Dt. acquisit.	Dt. d'amort.	Taux DEI	antérieur	début	l'exercice	l'exercice
Total des immobilisations à la DEI					0	0	0	0	0
Total des immobilisations hors cession à la DEI					0	0	0	0	0

Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement - contrats
Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Contrats			Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement					
N° de compte	Libellé	Val. d'origine	Durée	Mt d'origine	Mt	Mt début	Mt de	Mt fin de
N° contrat	Date de rachat/résil.	Dt. réalisat.	Dt. d'amort.	Taux DEI	antérieur	d'exercice	l'exercice	l'exercice
61221600 1RV0013	C.B. MINI PELLE TAKEUCHI T 19/08/2025	76 000 19/08/2020	5,00 01/08/2020	45 600 60	24 312	21 288	9 120	12 168
61221700 267665B	C.B. MINIPELLE TAKEUCHI T 16/06/2025	93 900 15/06/2020	5,00 01/06/2020	56 340 60	31 921	24 419	11 268	13 151
61227100 370693B	C.B. MP9 HITACHI 2T6 02/06/2026	33 645 02/06/2021	5,00 01/06/2021	20 187 60	7 400	12 787	4 037	8 750
61227200 259329BL	C.B. PELLE VOLVO 235 P10 07/07/2026	193 600 07/07/2021	5,00 01/07/2021	116 160 60	40 672	75 488	23 232	52 256
61227300 251837B	COMPACTEUR HAMM HD 12 V 31/03/2027	24 400 31/03/2022	5,00 01/03/2022	14 640 60	3 177	11 463	2 928	8 535
61227500 388750BL	CA M.PEL.HITACHI ZX19 (MP 17/05/2027	28 000 17/05/2022	5,00 01/05/2022	11 200 40	2 056	9 144	2 240	6 904
61227800 10034940	C.B. MINI-PELLE KOBELCO M 30/12/2027	61 500 29/12/2022	5,00 01/12/2022	24 600 40	1 631	22 969	4 920	18 049
Total des contrats éligibles à la DEI				288 727	111 168	177 559	57 745	119 814
Total des contrats éligibles à la DEI hors résiliation ou rachat				288 727	111 168	177 559	57 745	119 814

SARL A.T.D.V

SARL au capital de 62 000,00 euros

Siège social : 1 Rue Thomas Edison 44650 LEGE

RCS n°453677205- RCS Nantes

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2024

Le 30 septembre 2024, les associés de la société SARL A.T.D.V se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 18 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel Rocheteau.

Le Président constate que :

Sont présents :

- M MINAUD SEBASTIEN, propriétaire de 1 220,00 parts, représentant 1 220,00 voix,
 - M ROCHETEAU EMMANUEL, propriétaire de 3 360,00 parts, représentant 3 360,00 voix, Gérant de la société.
 - Madame GALPIN ISABELLE, propriétaire de 1 620,00 parts, représentant 1 620,00 voix,
- Le Président de l'assemblée a désigné Monsieur Sébastien Minaud comme secrétaire de séance.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation des ces conventions.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31/03/2024.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la Gérance

- Fixation de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 252 978,94 Euros en totalité au compte 'aux réserves'.

Le solde du compte comptes « autres réserves » sera de 201 885.92 Euros après affectation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 30/09/2024.

Signature de la Gérance :

M ROCHETEAU EMMANUEL

*certifié conforme par rapport
à l'original*

